

Les directives primitivement données disaient que le personnel consultatif tiendrait compte de la superficie de la ferme et des résultats qu'on pouvait en attendre. Il s'ensuivit que bien des unités ont été regardées comme trop petites pour obtenir un crédit satisfaisant. Je peux citer un exemple. Un cultivateur, que je connais, possédait une ferme qui, à mon avis, semblait bien trop petite pour nourrir le troupeau de bestiaux qu'il avait. Il éprouvait de la difficulté à louer les pâturages et les champs pour produire le foin et les céréales nécessaires à son troupeau laitier. Il essaya de négocier un emprunt auprès de la Société du crédit agricole, mais on jugea que son unité était trop petite pour être rentable. Plus tard, il s'adressa à une banque, paya le taux d'intérêt de la banque, donna la garantie exigée par la banque et, dans son entente avec la banque, il mit en gage le traitement de son épouse qui est institutrice. A ces conditions, il a obtenu ce qu'il désirait.

Cet exemple démontre bien qu'on ne songe pas suffisamment à la situation des gens sur les fermes, des gens qui consentent à se servir les salaires qu'ils retirent ailleurs, y compris celui de leur femme et des autres membres de leur famille. Il est absolument essentiel que nous pensions aux nouveaux cultivateurs.

Dans certaines provinces, on accorde une certaine considération aux jeunes gens, aux jeunes cultivateurs, mais il arrive rarement qu'on songe à celui qui a atteint 35 ou 40 ans, qui a travaillé quelques années dans une usine et désire revenir à la terre parce qu'il n'aime pas la vie à la ville. Il faut accorder un traitement particulier à cette classe de requérants. Ils formeront l'assise de l'agriculture dans l'avenir et, à l'heure actuelle, leur nombre augmente très rapidement.

Quand je travaillais dans les mines, la plupart de mes compagnons de travail venaient des fermes de l'Ouest, de l'Ontario, du Québec ou des provinces Maritimes, et au moins la moitié d'entre eux ne voulaient pas demeurer dans les mines plus longtemps qu'il ne fallait. Ils consentaient à travailler dur et à économiser leur argent, pourvu qu'il leur soit possible de retourner à la terre. Il est absolument nécessaire de tenir compte de cette catégorie de gens, parce que le jour où ils reviennent s'établir sur des fermes, c'est pour toujours. Ils savent ce dont il retourne à l'extérieur de la ferme et, trop souvent, nombre de jeunes cultivateurs, qui achètent la ferme de leur père ou obtiennent de l'aide pour acquérir leur propre ferme, n'ont acquis aucune autre expérience et chacun sait que les prés du voisin semblent toujours plus verts que les nôtres.

Ceci est vrai non seulement dans ma circonscription de Timiskaming mais aussi partout au Canada. Il existe une grosse partie

de notre population, tant parmi les jeunes que parmi ceux qui ont travaillé ailleurs pendant un certain temps, qui auront besoin d'une certaine aide pour débiter sur leur propre ferme. Ils ont besoin de cette aide et de renseignements sur l'exploitation et l'importance souhaitable de leur ferme. Je suis persuadé que, souvent, les cultivateurs sont incapables de dire s'ils subissent des pertes à l'égard de leur élevage de moutons ou font des bénéfices sur l'élevage des porcs, s'ils auraient intérêt à augmenter leur production de lait ou s'ils feraient mieux de se tourner vers l'élevage des bovins.

J'adjurerais également les cultivateurs de réfléchir à la proposition qui a été faite ici l'autre soir de leur consentir un montant illimité de crédit sans intérêt, car je me demande si pareille mesure ne porterait pas préjudice à l'agriculture en général et à nombre de personnes qui auront obtenu, de cette façon, de grosses sommes d'argent.

**L'hon. M. Hamilton:** Monsieur le président, je crois que le moment est bien choisi pour participer au débat et commenter certains des arguments qu'on a fait valoir. Je tiens tout d'abord à féliciter très sincèrement les nouveaux députés qui ont pris part à la discussion, non seulement parce qu'ils ont pu y prononcer leur premier discours, mais parce que nombre d'entre eux ont formulé des propositions très pratiques. J'aimerais inclure le député d'Assiniboia dans ce groupe de nouveaux députés de l'opposition officielle. Après ce que j'ai dit de lui à la Chambre dans le passé, il n'est que juste, je pense, de le signaler lorsqu'il prononce un discours constructif. D'une façon générale, ce discours renfermait des arguments utiles et représentait un bon effort de réflexion. Je relèverai, au fur et à mesure, les divers points qu'il a soulevés.

Si l'observation que renferment mes premiers mots le surprend, je lui demanderai de me faire confiance. Pour le moment je ne vais pas lancer un hameçon. Pourtant, je dirai dès le début, de façon à me débarrasser le plus vite possible des choses déplaisantes, qu'aussi longtemps que l'honorable député s'en tiendra aux éléments constructifs, comme il l'a fait pendant la majeure partie de son discours, je suis persuadé que, du côté du gouvernement, on n'aura aucune objection à l'écouter. Mais il ne peut en vouloir aux membres du gouvernement d'avoir ri comme ils l'ont fait, pendant la première partie de son exposé, lorsqu'il a abordé la question du revenu agricole, parce que lorsque l'honorable député parle ainsi il imite les discours que les libéraux ont faits pendant des années. C'est la raison pour laquelle ils se tiennent de ce côté-là de la Chambre. Ils n'ont jamais rien compris au revenu agricole.